

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 536 50

②1 N° d'enregistrement national :

82 1940!

⑤1 Int Cl³ : F 16 S 3/00; E 06 B 3/28.

①2

DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION À UN BREVET D'INVENTION

A

②2 Date de dépôt : 19 novembre 1982.

③0 Priorité

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 21 du 25 mai 1984.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 82 06082 pris le 7 avril
1982.

⑦1 Demandeur(s) : *DOS-REIS Daniel.* — FR.

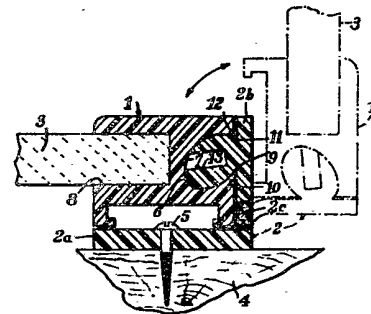
⑦2 Inventeur(s) : Daniel Dos-Reis.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Blétry.

⑤4 Procédé d'encadrement pour survitrage ouvrant.

⑤7 Ce profilé comprend un premier élément 1 destiné à être fixé au verre 3 du survitrage et un second élément 2 destiné à être fixé sur le châssis 4 d'une fenêtre ou similaire, l'un des deux éléments 1 et 2 comportant une rainure 7 et l'autre élément comportant une nervure 6 qui a une section transversale de forme complémentaire de celle de la rainure et qui peut être engagée et verrouillée dans celle-ci par pression. Pour empêcher la nervure 6 de se dégager de la rainure 7 du côté du survitrage choisi pour servir de charnière, le côté de la nervure 6 et le côté de la rainure 7 qui sont les plus proches du châssis 4 de la fenêtre, comportent respectivement un renforcement 9 plus profond et une lèvre d'accrochage 10 plus grande respectivement que le renforcement 11 et la lèvre d'accrochage 12 situés de l'autre côté de la nervure et de la rainure.



FR 2 536 501 - A2

D

La présente invention concerne un profilé d'encadrement pour survitrage ouvrant comprenant, selon le brevet principal, un premier élément destiné à être fixé au verre du survitrage et un second élément destiné à être fixé sur le châssis d'une fenêtre ou similaire, l'un des deux éléments comportant une rainure et l'autre élément comportant une nervure qui a une section transversale de forme complémentaire de celle de la rainure et qui peut être engagée et verrouillée dans celle-ci par pression, le second élément comportant une partie souple servant de charnière.

Un tel profilé d'encadrement permet de réaliser un survitrage ouvrant sans charnière ni taquet de serrage apparent. En effet, les éléments de profilé d'encadrement qui sont fixés à trois des côtés du verre du survitrage, à savoir le long du côté ouvrant et le long des deux côtés adjacents au côté ouvrant du survitrage, peuvent être assemblés et désassemblés par encliquetage élastique avec les éléments correspondants de profilé d'encadrement qui sont fixés au châssis de la fenêtre, tandis que l'élément de profilé d'encadrement qui est fixé au quatrième côté du verre peut pivoter autour de la charnière formée par la partie souple de l'élément correspondant de profilé d'encadrement qui est fixé au châssis de la fenêtre. Toutefois, avec un tel profilé, un problème se pose en ce sens que, du côté ouvrant et le long des deux côtés adjacents au côté ouvrant du survitrage, la nervure et la rainure des deux éléments du profilé d'encadrement doivent pouvoir être désengagées relativement facilement l'une de l'autre pour permettre l'ouverture du survitrage, alors que, au contraire, du côté formant charnière, la nervure et la rainure des deux éléments du profilé ne doivent pas pouvoir se dégager facilement l'une de l'autre quand on fait pivoter l'élément d'encadrement fixé au verre

par rapport à l'élément de profilé d'encadrement fixé au châssis de la fenêtre autour de la partie souple formant charnière de ce dernier élément.

5 Dans le brevet principal, ce problème est résolu en introduisant une tige cylindrique dans un logement cylindrique formé en partie dans la nervure et en partie dans la rainure des deux éléments du profilé d'encadrement choisi pour servir de charnière, afin d'empêcher que ladite nervure et ladite rainure ne puissent être désengagées l'une de l'autre après avoir
10 été assemblées par encliquetage élastique. Une telle solution complique les opérations de fabrication et de montage du survitrage, dans la mesure où il nécessite une pièce supplémentaire, à savoir la tige cylindrique de verrouillage de la nervure et de la rainure.

15 Une autre solution pourrait consister à coller la nervure dans la rainure du côté du survitrage choisi pour servir de charnière.

La présente invention a pour but de fournir une troisième solution au problème susmentionné, ne nécessitant ni tige cylindrique de verrouillage, ni collage.
20

A cet effet, le profilé d'encadrement selon la présente invention est caractérisé en ce que la rainure et la nervure ont une section transversale qui a une forme telle qu'il soit formé du côté de la nervure et de la rainure qui est le plus
25 proche du châssis de la fenêtre un renforcement plus profond et une lèvre d'accrochage plus grande respectivement que le renforcement et la lèvre d'accrochage situés de l'autre côté de la nervure et de la rainure.

De préférence, ladite section transversale a en gros la
30 forme d'un ovale, dont le grand axe est incliné vers l'intérieur du survitrage et vers le châssis de la fenêtre. En outre, afin de faciliter l'insertion de la nervure dans la rainure, la nervure peut avantageusement comporter une fente qui s'étend sur toute sa longueur.

35 L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre d'une forme préférée d'exécution de la présente invention donnée en référence à la figure unique du dessin

annexé qui montre, en coupe transversale, les deux éléments du profilé d'encadrement de la présente invention en position assemblée.

Le profilé représenté au dessin comprend deux éléments
5 1 et 2 qui sont respectivement fixés au verre 3 du survitrage et
au châssis 4 d'une fenêtre ou similaire. Bien que le dessin ne
montre qu'un côté du verre 3, il est bien entendu qu'un élément
de profilé 1 est fixé à chacun des quatre côtés du verre 3,
et qu'un élément de profilé 2 est associé à chacun des éléments
10 de profilé 1.

L'élément 2 a de préférence une section transversale en
forme de L, dont l'une (2a) des deux branches 2a et 2b est
fixée au châssis 4 de la fenêtre par exemple au moyen de plu-
sieurs vis 5. Une nervure 6, qui sera décrite en détail plus
15 loin, est formée d'une seule pièce avec l'autre branche 2b
de l'élément 2 et fait saillie sur la face interne de ladite
branche 2b. Les branches 2a et 2b de l'élément 2 et la nervure
6 sont de préférence en une matière plastique rigide. Les deux
branches 2a et 2b sont reliées l'une à l'autre par une partie
20 2c en une matière plastique souple, qui sert de charnière
entre les branches 2a et 2b. Les branches 2a et 2b, la nervure
6 et la partie 2c peuvent être réalisées en une seule opération
par exemple par co-extrusion.

L'élément 1 a une section qui est en gros rectangulaire,
25 et il comporte, du côté tourné vers la branche 2b de l'élément
2, une rainure 7 qui a une section transversale de forme complé-
mentaire de celle de la nervure 6, cette dernière pouvant être
engagée dans la rainure 7 par encliquetage élastique. Du côté
opposé à la rainure 7, l'élément 1 comporte une rainure
30 ou fente 8 dans laquelle un côté du verre 3 est engagé et fixé
par exemple par collage. L'élément 1 est de préférence en une
matière plastique rigide et peut être réalisé par exemple par
extrusion.

Suivant l'invention, la nervure 6 et la rainure 7 sont
35 conformées de telle façon que le côté de la nervure 6 et le
côté de la rainure 7 qui sont les plus proches du châssis 4
de la fenêtre comportent respectivement un renforcement 9 plus

profond et une lèvre d'accrochage 10 plus grande respectivement que le renforcement 11 et la lèvre d'accrochage 12 situés de l'autre côté de la nervure et de la rainure. Ceci peut être obtenu par exemple en donnant à la nervure 6 et à la rainure 7 la forme d'un ovale (vu en coupe transversale) dont le grand axe est incliné vers l'intérieur du survitrage et vers le châssis 4 de la fenêtre comme cela est montré dans le dessin.

Ainsi, du fait que la lèvre d'accrochage 10 s'engage relativement profondément dans le renforcement 9, elle empêche la nervure 6 de se dégager de la rainure 7 lorsque l'élément 1 et la branche 2b de l'élément 2 pivotent de la position montrée en trait plein à la position montrée en trait mixte sur le dessin autour de la partie souple 2c servant de charnière pendant le mouvement d'ouverture du survitrage, sans qu'il soit nécessaire de prévoir un quelconque élément supplémentaire de verrouillage ou une quelconque liaison par collage entre la nervure 6 et la rainure 7. Par contre, du fait que la lèvre d'accrochage 12 pénètre relativement peu profondément dans le renforcement 11, la nervure 6 peut être désengagée relativement facilement de la rainure 7 du côté ouvrant du survitrage et le long des deux côtés adjacents au côté ouvrant, en écartant la branche 2b de l'élément 2 par rapport à l'élément 1 par pivotement autour de la partie souple 2c.

Afin de faciliter l'engagement et le désengagement de la nervure 6 par rapport à la rainure 7, une fente 13 peut être avantageusement prévue sur toute la longueur de la nervure 6.

Il va de soi que la forme d'exécution de la présente invention qui a été décrite ci-dessus a été donnée à titre d'exemple purement indicatif et nullement limitatif, et que de nombreuses modifications peuvent être facilement apportées par l'homme de l'art sans pour autant sortir du cadre de la présente invention. C'est ainsi notamment que la nervure 6 et la rainure 7 pourraient avoir, vues en coupe transversale, une autre forme que la forme ovale montrée sur le dessin. L'important est qu'il soit formé, du côté de la nervure 6 et de la rainure 7 qui est le plus proche du châssis 4 de la fenêtre un renforcement plus profond et une lèvre d'accrochage plus

grande respectivement que le renforcement et que la lèvre d'accrochage situés de l'autre côté de la nervure et de la rainure. A la limite, le renforcement 11 et la lèvre d'accrochage 12 pourraient même être supprimés. En outre, les dispositions relatives de la nervure 6 et de la rainure 7 pourraient être interverties, c'est-à-dire que la nervure 6 pourrait être formée d'une seule pièce avec l'élément 1, tandis que la rainure 7 pourrait être formée dans la branche 2b de l'élément 2, la branche 2b ayant alors une épaisseur plus grande.

R E V E N D I C A T I O N S

=====

1.- Profilé d'encadrement pour survitrage ouvrant selon la revendication 1 du brevet principal, comprenant un premier élément (1) destiné à être fixé au verre (3) du survitrage et un second élément (2) destiné à être fixé sur le châssis (4) d'une fenêtre ou similaire, l'un des deux éléments (1 et 2) comportant une rainure (7) et l'autre élément comportant une nervure (6) qui a une section transversale de forme complémentaire de celle de la rainure et qui peut être engagée et verrouillée dans celle-ci par pression, le second élément (2) comportant une partie souple (2c) servant de charnière, caractérisé en ce que la rainure (7) et la nervure (6) ont une section transversale qui a une forme telle qu'il soit formé, du côté de la nervure (6) et de la rainure (7) qui est le plus proche du châssis (4) de la fenêtre, un renforcement (9) plus profond et une lèvre d'accrochage (10) plus grande respectivement que le renforcement (11) et la lèvre d'accrochage (12) situés de l'autre côté de la nervure et de la rainure.

2.- Profilé selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite section transversale a en gros la forme d'un ovale, dont le grand axe est incliné vers l'intérieur du survitrage et vers le châssis (4) de la fenêtre.

3.- Profilé selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que ladite nervure (6) comporte une fente (13) qui s'étend sur toute la longueur de la nervure pour faciliter son insertion dans la rainure (7).

